

FIRST EAGLE AMUNDI
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, allée Scheffer
Luxembourg L-2520
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B55838
(la « **Société** »)

Luxembourg, le 6 juin 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée générale annuelle de FIRST EAGLE AMUNDI, qui aura lieu le **jeudi 20 juin 2024 à 11 h 00 (heure de Luxembourg)**, sans qu'il soit nécessaire d'y assister physiquement, au siège social de la Société situé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes agréé, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, pour l'exercice financier clôturé le 29 février 2024.
2. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 29 février 2024.
3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturé le 29 février 2024, telle que proposée par le rapport annuel audité.
4. Décharge des administrateurs pour l'exécution de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 29 février 2024.
5. Renouvellement du mandat de Thierry Ancona en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
6. Renouvellement du mandat de Mehdi Mahmud en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
7. Renouvellement du mandat de David O'Connor en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
8. Acceptation de la démission de Christophe Lemarie de son mandat d'administrateur de la Société.
9. Acceptation de la démission de Guillaume Lesage de son mandat d'administrateur de la Société.
10. Acceptation de la démission de Matthieu Louanges de son mandat d'administrateur de la Société, à compter de la date de nomination de Jason Lisowski.
11. Nomination d'Edouard Auché en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2025.

12. Nomination de Yannic Raulin en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2025.
13. Nomination de Jason Lisowski en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2025, sous réserve de l'absence d'objection de la Commission de surveillance du secteur financier.
14. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, *Société coopérative*, en qualité de commissaire aux comptes agréé de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2025.
15. Points divers

Nous tenons à vous rappeler que l'Assemblée ne nécessite aucun quorum pour délibérer ; les résolutions seront valablement adoptées par le vote majoritaire des actionnaires présents ou représentés. Les droits des actionnaires d'assister à cette Assemblée et d'exercer leur droit de vote sont déterminés en fonction du nombre d'actions qu'ils détiennent le cinquième jour avant l'Assemblée, à savoir le samedi 15 juin 2024 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée sont invités à renvoyer à Amundi Luxembourg S.A. le **formulaire de procuration** ci-joint dûment **signé** et **daté** par e-mail, par fax ou par courrier au plus tard le mardi 18 juin 2024 à minuit (heure de Luxembourg) (e-mail : Proxies-Luxembourg@amundi.com, fax : +352/26 86 80 99 ou courrier à l'attention de : Amundi Luxembourg, Legal department – 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg).

Si vous n'êtes pas l'Actionnaire nominatif et détenez des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier :

Si vous souhaitez prendre des mesures à l'égard de cet avis ou si vous avez des questions, veuillez les adresser au courtier ou à l'intermédiaire financier par le biais duquel vous avez acheté vos actions.

Veillez vous assurer que vos instructions (le cas échéant) sont transmises à temps à votre courtier ou intermédiaire financier afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour que la Société reçoive les formulaires de procuration dans les délais requis.

Une fois finalisés, les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes agréé et le rapport du conseil d'administration seront disponibles auprès du siège de la Société.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

ABN AMRO Bank N.V., Belgian Branch

Borsbeeksebrug 30

2600 Antwerp

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration